

FCP AMEN PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 81,42% de l'actif au 31 Décembre 2014, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 80% de l'actif fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

-

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>256 247</u>	<u>220 803</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	174 684	141 066
Obligations et valeurs assimilées	3.2	81 563	79 737
Placements monétaires et disponibilités		<u>55 460</u>	<u>69 158</u>
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.3	55 460	69 158
Autres actifs	3.4	3 023	3 202
TOTAL ACTIF		<u>314 730</u>	<u>293 163</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	533	-
Autres Créditeurs divers	3.6	970	1 088
TOTAL PASSIF		<u>1 503</u>	<u>1 088</u>
Capital	3.7	<u>308 272</u>	<u>286 465</u>
Sommes capitalisables	3.12	<u>4 955</u>	<u>5 610</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		4 955	5 610
ACTIF NET		<u>313 227</u>	<u>292 075</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>314 730</u>	<u>293 163</u>

ETAT DE RESULTAT
De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres	3.8	10 063	10 964
Revenus des placements monétaires	3.9	3 600	1 185
Total des revenus de placements		13 663	12 149
Charges de gestion des placements	3.10	8 118	4 286
Revenus Nets des placements		5 545	7 863
Autres charges d'exploitation	3.11	581	566
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 964	7 297
Régularisation du résultat d'exploitation		<10>	<1 687>
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		4 954	5 610
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10	1 687
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		21 967	<535>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<1 262>	<25 256>
Frais de négociation de titres		<1 314>	<2 453>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		24 355	<20 947>

ETAT DE VARIATION DE L' ACTIF NET
De l'exercice allant de 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	24 355	<20 947>
Résultat d'exploitation	4 964	7 297
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	21 967	<535>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<1 262>	<25 256>
Frais de négociation de titres	<1 314>	<2 453>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<3 203>	<141 778>
Souscriptions		
- Capital	-	630
- Régularisation des sommes non distribuables	-	6
- Régularisation des sommes capitalisables	-	10
Rachat		
- Capital	<2 967>	<143 859>
- Régularisation des sommes non distribuables	<15>	5 484
- Régularisation des sommes capitalisables	<67>	<4 056>
- Droit de sortie	<154>	6
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 152	<162 725>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	292 075	454 800
En fin de l'exercice	313 227	292 075
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 897	4 261
En fin de l'exercice	2 867	2 897
VALEUR LIQUIDATIVE	109,252	100,820
TAUX DE RENDEMENT	8,364%	-5,542%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2014

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le 1^{er} février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
1-Actions				
Marché Principal				
AB	298	8 584	7 755	2,48%
ATT. BANK	500	10 500	11 928	3,81%
BT	2400	22 680	25 279	8,07%
CEREALIS	400	2 780	2 726	0,87%
DELICE DANONE	77	1 124	1 166	0,37%
ENNAKL	1000	10 078	10 147	3,24%
EUR-CYCLES	1915	21 448	31 356	10,01%
GIF	3109	25 091	10 552	3,37%
MONOPRIX	485	10 331	10 638	3,40%
SFBT	500	10 875	11 256	3,59%
SOMOCER	7246	17 956	18 246	5,83%
SOTUVER	3117	21 733	16 396	5,23%
TAWASOL	10000	7 500	7 450	2,38%
Marché Alternatif				
HEXABYTE	1000	10700	9 259	2,96%
2-SICAV				
AMEN TRESOR SICAV	5	516	530	0,17%
TOTAL	32 052	181 896	174 684	55,78%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
AB 2010	200	14 667	14 887	4,75%
AIL 2013	250	20 000	20 660	6,60%
CIL 2010/2	300	6 000	6 042	1,93%
EN 2014/A12	2 000	19 102	19 732	6,30%
UNIFACTOR 2013	250	20 000	20 242	6,46%
TOTAL	3 000	79 769	81 563	26,04%

1-Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Cout d'acquisition
Emprunt National	19 102
SICAV	15 435
Actions	113 211
TOTAL	147 748

2-Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Emprunt de Sociétés	-	-	-
SICAV	14 919	14 843	-76
Actions	102 076	100 890	-1 186
TOTAL	116 995	115 733	-1 262

3-Les remboursements intervenus sur les lignes en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Remboursement	Montant
Emprunt de Sociétés	17 333
TOTAL	17 333

3.3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 55 460 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2014	En % de l'actif net
Avoirs en banque	55 460	17,706 %
TOTAL	55 460	17,706%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 3 023 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Dépositaire	-	2 709
Gestionnaire	-	179
Intérêt courus sur compte rémunéré	3 023	314
Total	3 023	3 202

3.5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 533 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Dépositaire	278	-
Gestionnaire	255	-
TOTAL	533	-

3.6- Autres Créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 970 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	938	1 062
Autres créditeurs(CMF)	32	25
TOTAL	970	1 087

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

se présentent comme suit :

Capital au 01/01/2014	
Montant	292 017 (*)
Nombre de titres	2 897
Nombre de Porteurs de parts	11
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de Porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	-2 967
Nombre de titres rachetés	30
Nombre de Porteurs de parts sortants	1
Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1 262
Régularisation des sommes non distribuables	-15
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	21 967
Frais de négociation de titres	-1 314
Droit de sortie	-154
Capital au 31/12/2014	
Montant	308 272
Nombre de titres	2 867
Nombre de Porteurs de parts	10

(*) : Etant donné que FCP PERFORMANCE est un FCP de capitalisation, le montant de 292 017 DT est constitué du capital au 31/12/2013 de 286 465 DT augmenté des sommes capitalisables pour un montant égale à 5 610 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de < 58 > DT.

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions et valeurs assimilées	6 132	5 667
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 931	5 297
TOTAL	10 063	10 964

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Revenus des Billets de Trésorerie	-	1 185
Intérêts des comptes de dépôt	3 600	-
TOTAL	3 600	1 185

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	2 968	3 834
Rémunération du dépositaire	5 150	452
TOTAL	8 118	4 286

3.11- Autres charges d'exploitation :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1 % de l'actif net mensuel, la TCL et les services bancaires.

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	297	383
Services bancaires et assimilés	151	84
TCL	133	99
TOTAL	581	566

3.12- Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Résultat d'exploitation	4 965	7 297
Régularisation du résultat d'exploitation	-10	-1 687
TOTAL	4 955	5 610

4. Données par part et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3,510	3,785	4,220	4,094
Revenus des placements monétaires	1,256	0,409	0,596	0,558
Total des revenus de placements	4,766	4,194	4,816	4,652
Charges de gestion des placements	-2,831	-1,480	-1,987	-1,373
Revenus Nets des placements	1,935	2,714	2,828	3,279
Autres charges	-0,203	-0,195	-0,249	-0,167
Résultat d'exploitation	1,732	2,519	2,579	3,112
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,003	-0,582	-0,850	-0,405
Somme capitalisable de l'exercice	1,729	1,937	1,729	2,707
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7,662	-0,185	-6,588	0,668
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,44	-8,718	12,200	-3,339
Frais de négociation de titres	-0,458	-0,847	-5,352	-1,840
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	6,763	-9,750	0,260	-4,511
Résultat net de l'exercice	8,495	-7,231	2,84	-1,398
Droits d'entrée et droit de sortie	-0,054	0,002	0,065	0,045
Résultat non distribuable de l'exercice	6,709	-9,748	0,325	-4,466
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	1,895	-2,288	1,548
Somme non distribuable de l'exercice	6,704	-7,853	-1,963	-2,918
Distribution de dividendes	-	-	-	-
Valeur liquidative	109,252	100,820	106,736	106,969
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,74%	1,12%	1,12%	1,12%
Autres charges/ actif net moyen	0,20%	0,15%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice/actif net moyen	1,67%	1,90%	1,46%	2,53%
Nombre des parts	2 867	2 897	4 261	7 963
Actif net moyen	296 674	383 301	755 174	978 014